

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES ET EMBAUCHE DU
PERSONNEL D'APPOINT POUR LA RÉALISATION DE PROJETS DE
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

SECTION I

NATURE DES SERVICES ET DESCRIPTION DES PROJETS

1. La nature des services varie selon les besoins et peut comprendre des services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en informatique, en relevés et mise en plan de bâtiments, en dessin assisté par ordinateur et l'embauche du personnel d'appoint.

2. Les services professionnels et techniques et le personnel d'appoint sont requis pour la gestion de l'occupation de l'espace, la confection des relevés, la mise en plan, l'intégration des données dans un progiciel de gestion, pour les inspections et les études d'opportunité de barrages ainsi que pour la réalisation, la gestion et la coordination des études, des analyses, des expertises, de la planification, de la préparation des plans et devis, de la surveillance des travaux, des services durant la construction, et du contrôle de la qualité des projets en matière de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures relevant de la compétence d'agglomération.

SECTION II

LOCALISATION

3. Les services professionnels, les services techniques et le personnel d'appoint décrits aux articles 1 et 2 sont requis dans la cadre de divers projets localisés à divers endroits sur le territoire de la ville et relevant de la compétence d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

- 4.** Le coût du projet décrit aux articles 1 et 2 s'élève à 300 000 \$.

TOTAL : 300 000 \$

Annexe préparée le 2 novembre 2009 par :

Mario Gagnon, architecte
Service de la gestion des immeubles